

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Adapter sa communication aux différents publics
- Produire des écrits professionnels
- Promouvoir les projets et actions de la structure

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- Garantir l'intégrité physique et morale des publics

Contribuer au fonctionnement d'une structure

- Se situer dans la structure
- Situer la structure dans les différents types d'environnement
- Participer à la vie de la structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Concevoir un projet d'animation

- Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

Conduire un projet d'animation

- Planifier les étapes de réalisation
- Animer une équipe dans le cadre du projet
- Procéder aux régulations nécessaires

Evaluer un projet d'animation

- Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- Produire un bilan
- Identifier des perspectives d'évolution

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
- Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
- Organiser la séance ou le cycle

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
- Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle
- Adapter son action pédagogique

Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
- Evaluer son action
- Evaluer la progression des pratiquants

UC 4 a) : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option « cours collectifs »

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- Maîtriser les techniques de l'option
- Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

UC 4 b) : Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans l'option « haltérophilie, musculation »

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- Maîtriser les techniques de l'option
- Maîtriser les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option
- Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage

Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation
- Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en haltérophilie, musculation, dont la pratique compétitive en haltérophilie
- Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

Garantir des conditions de pratique en sécurité

- Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
- Aménager la zone de pratique ou d'évolution
- Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution